

*Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

---

COMMUNE DE TETING SUR NIED

-----

**PROCES – VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 05 FEVRIER 2019**

**ORDRE DU JOUR**

1. DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE, ECOLE ELEMENTAIRE,
2. TRAVAUX SYLVICOLES,
3. ECHANGE DE TERRAIN, LEVEE DE SERVITUDES

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 30 janvier 2019, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

**MEMBRES ELUS** : quinze

**MEMBRES EN EXERCICE** : quinze

**MEMBRES PRESENTS** : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,  
M. Laurent NARAT, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, Mme Sandrine ZIRN GABEL, Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Michel CHEVALIER, M. Guy CIUNEK, Mme Evelyne BECKER, Mme Stéphanie FLAMMANN, Conseillers municipaux.

**ABSENT** : M. Pierre GELEBART

Le maire a dénombré 14 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

**SECRETARE** : M. Serge ZIMMERMANN.

**POINT 0** : le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**POINT 1 : DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE, ECOLE ELEMENTAIRE**

Les élèves des classes C.M.1 / C.M.2 partiront à Vigy sur le thème « théâtre » 3 jours, du 03 au 5 juin 2019 inclus, pour un coût de 165 € par élève. Par courrier du 07.01.2019, l'école élémentaire sollicite une participation financière communale pour atténuer la charge incombant aux parents.

## **Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (1 abstention GROUTSCH,) d'accorder une subvention dans le cadre du voyage scolaire, à hauteur de 55,00 € par enfant domicilié dans la commune.

### **POINT 2 : TRAVAUX SYLVICOLES**

L'ONF prévoit pour 2019 des travaux sylvicoles tels que l'ouverture mécanisée en cloisonnement sylvicole dans les parcelles 14a, 16a, 6a (4,61 km), l'entretien mécanisé en cloisonnement sylvicole dans les parcelles 12a,12b (5,21 km), le dégagement manuel des régénérations naturelles dans les parcelles 6a,14a, et 16a (11,06km).

Ce programme d'actions préconisé par l'ONF en forêt communale de Téting sur Nied est en concordance avec la gestion durable du patrimoine forestier, en conformité avec le document d'aménagement forestier et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Ces prestations sont à réaliser conformément aux engagements du règlement national des travaux et services forestiers.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme 2019 pour un montant de 5370,00 € HT

### **POINT 3 : ECHANGE DE TERRAIN, LEVEE DE SERVITUDES**

#### **Rappel de la délibération du 28.08.2018 « POINT 2 : ECHANGE DE TERRAINS**

Le 04.04.2017 le conseil municipal avait émis un accord sur échange et acquisition de terrain par Madame Gisèle FRANCK.

Le conseil municipal, après en avoir, délibéré à l'unanimité avait donné un avis favorable à la demande émanant de Madame Gisèle FRANCK. Les frais d'arpentage, de notaire seront à la charge de l'acquéreur et le prix de vente de 100 € l'are.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'échanger la parcelle section 2 n°763 avec la parcelle section 2 n°762.

L'échange se fera avec soulte, 100€ l'are, les surfaces échangées n'étant pas égales. Quant aux frais d'acte, ils seront à la charge de Madame Gisèle FRANCK.

Le conseil municipal, après en avoir, délibéré à l'unanimité décide de demander la mainlevée de la servitude de passage existante sur la parcelle 763. »

Il y a lieu de compléter la délibération du 28.08.2018 afin de renoncer à la servitude de passage inscrit sur la parcelle section 2 n° 761 appartenant à Madame Gisèle FRANCK et qui bénéficie actuellement aux parcelles cadastrées section n°2 752 et n°764 appartenant à la commune. Il est également à préciser qu'à la suite de l'échange les parcelles cadastrées section 2 n°751 et N°762 ne supporteront plus de servitude de passage puisque la commune sera propriétaire des parcelles section 2 n°752 et n° 764.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de renoncer aux servitudes sur les parcelles section 2 n°751, 762, 752 et 764.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE, ECOLE ELEMENTAIRE,
2. TRAVAUX SYLVICOLES,
3. ECHANGE DE TERRAIN, LEVEE DE SERVITUDES

## Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h10.

NOM	PRENOMS	FONCTION	signature
JACQUES	Guy	Maire	
ALBERTUS	Bernard	1 <sup>er</sup> adjoint	
GROUTSCH	Marie-Laure	2 <sup>ème</sup> adjoint	
ZIMMERMANN	Serge	3 <sup>ème</sup> adjoint	
TRIMBUR BAUER	Estelle	Conseillère municipale	
FLAMMANN	Stéphanie	Conseillère municipale	
ZIRN GABEL	Sandrine	Conseiller municipal	
BECKER	Evelyne	Conseillère municipale	
NARAT	Laurent	Conseiller municipal	
LACK	Miretta	Conseillère municipale	
CHEVALIER	Michel	Conseiller municipal	
CIUNEK	Guy	Conseiller municipal	
PICCOLI	Chantal	Conseillère municipale	
GELEBART	Pierre	Conseiller municipal	////
KIEFFER	Guy	Conseiller municipal	